ASSISTANCE PUBLIQUE HÔPITAUX DE PARIS

Communiqué de presse
Paris, le 18 novembre 2014

SAMU 93 : Mauvaise orientation pour une suspicion d'AVC

L'AP-HP vient d'être saisie par une famille d'une demande formelle d'éclaircissement sur un dysfonctionnement mettant en cause la qualité de la prise en charge d'un accident vasculaire cérébral - AVC - après un appel au SAMU 93.

Soucieuse d'apporter des réponses précises à la famille, l'AP-HP a immédiatement demandé à ce que ce dysfonctionnement donne lieu, au sein du SAMU 93, à une analyse approfondie. Veillant à l'amélioration continue de ses pratiques, l'AP-HP souhaite que cette analyse permette également de proposer, dans les meilleurs délais, les mesures correctives conformes aux bonnes pratiques de prise en charge.

Le 29 octobre 2014 au matin, le SAMU 93 a reçu un appel. Au vu du tableau clinique décrit, il est évoqué une suspicion d'AVC. Une consultation hospitalière d'urgence est recommandée par le médecin régulateur. Après avoir proposé l'envoi d'une ambulance, il a été décidé, en accord avec la famille du patient, un transport par le véhicule personnel vers le service d'accueil des urgences le plus proche du domicile, dans une clinique.

Depuis ce service d'accueil, la famille du patient a rappelé le SAMU 93, en présence de l'infirmière du service, pour l'informer de l'impossibilité médicale de la clinique à prendre en charge le patient. Le SAMU 93 a alors proposé une orientation vers l'hôpital Tenon, où le patient est arrivé une heure plus tard, toujours par ses propres moyens.

A l'hôpital Tenon, un contact a été très rapidement pris avec le neurologue de garde de l'unité de soins intensifs neuro-vasculaires - USINV - du même groupe hospitalier, située à l'hôpital Saint-Antoine.
Dans le même temps, une IRM est réalisée et télétransmise au neurologue de Saint-Antoine. Compte tenu des images transmises, le neurologue de Saint-Antoine décide un transfert du patient au sein de son unité. Traité et gardé en observation 48h, le patient est sorti le 31 octobre 2014, avec un suivi organisé en externe. Il a été revu en consultation la semaine du 10 novembre 2014.

L'orientation initiale et secondaire réalisée par le SAMU 93 ne correspond pas aux protocoles habituels de la prise en charge des suspicions d'AVC. La procédure habituelle prévoit en effet l'orientation immédiate vers une USINV. Néanmoins, l'analyse démontre qu'au-delà de l'erreur d'appréciation sur l'orientation initiale, la prise en charge au sein du service d'accueil des urgences de l'hôpital Tenon, en lien avec l'USINV de Saint- Antoine, a été rapide et correcte : appréciation rapide du problème, contact rapide avec l'USINV de Saint Antoine, IRM réalisé en moins d'1 heure, puis décision immédiate de transfert avec le neurologue de l'USINV.

Le directeur général de l'AP-HP, Martin Hirsch a, au vu de ce dysfonctionnement déclaré comme évènement indésirable grave, souhaité que ses services procèdent dans la semaine à un rappel écrit de ces bonnes pratiques à l'ensemble des SAMU rattachés à l'institution.

Contacts presse : Service de presse de l'AP-HP : Anne-Cécile Bard, Clémence Rémy, Olivier Bordy – service.presse@sap.aphp.fr – 01 40 27 37 22